



Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS – ÉTAT D'AVANCEMENT AU 31 MARS 2023

Coordination et rédaction

Secrétariat à la condition féminine

Pour toute information :

Secrétariat à la condition féminine

905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage

Québec (Québec) G1R 5M6

Téléphone : 418 643-9052

Télécopieur : 418 643-4991

Courriel : scf@scf.gouv.qc.ca

Ce document peut être consulté

sur le site Web du Secrétariat à la condition féminine :

[Publications](#) | [Gouvernement du Québec \(Québec.ca\)](#)

© Gouvernement du Québec

Secrétariat à la condition féminine

ISBN : 978-2-550-96368-4 (PDF-2^e édition, 2023)

ISBN : 978-2-550-92331-2 (PDF-1^{re} édition, 2022)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

23-838-01

Liste des abréviations, des sigles et des acronymes

CPA : Corps de police autochtones

CSEP : Cadre de suivi et d'évaluation préliminaire

DPCP : Directeur des poursuites criminelles et pénales

ETC : Équivalent temps complet

MAMH : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MH : Maison d'hébergement

MH2 : Maison d'hébergement de 2^e étape

MJQ : Ministère de la Justice du Québec

MSP : Ministère de la Sécurité publique

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

OH : Office d'habitation

PSL-U : Programme de supplément au loyer d'urgence

RRSSSN : Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

SCF : Secrétariat à la condition féminine

SHQ : Société d'habitation du Québec

SSSP : Structure de services de soutien partagés

Table des matières

Introduction	5
Suivi de la mise en œuvre des Actions prioritaires – État d’avancement au 31 mars 2023	6

Introduction

Au printemps 2021, le gouvernement du Québec a annoncé le lancement des [Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026](#) (Actions prioritaires) sous la coordination de la vice-première ministre, avec l'accompagnement de la ministre responsable de la Condition féminine et la participation du ministre de la Justice, du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, du ministre responsable des Affaires autochtones, de la députée de Lotbinière-Frontenac et du député de Chauveau.

Malgré les nombreuses actions¹ alors en cours en matière de lutte contre la violence conjugale et la violence faite aux femmes de manière plus globale, le Québec a été secoué en 2021 par une vague de féminicides. Ainsi, un nombre important de femmes ont perdu la vie dans un contexte de violence conjugale. Plusieurs intervenantes et intervenants estiment que le contexte d'urgence sanitaire lié à la pandémie mondiale de COVID-19 n'est pas étranger à l'augmentation des homicides conjugaux observée au cours de l'hiver 2021. Ce phénomène sans précédent commandait ainsi une action rapide, forte et concrète du gouvernement.

Les [Actions prioritaires](#) représentent des investissements de 222,9 millions de dollars sur cinq ans et comptent 13 actions, dont quatre touchent spécifiquement les populations autochtones.

Ce document présente l'état d'avancement des [Actions prioritaires](#) en date du 31 mars 2023. On peut y noter que l'ensemble des actions sont en cours de réalisation, que certaines se réalisent en continu et que plusieurs d'entre elles ont déjà permis d'atteindre les cibles globales pour l'ensemble de la durée de la mise en œuvre prévue (de 2021 à 2026).

¹ La [Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021](#); le [Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023](#); le [Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025](#); le [Plan d'action pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022](#).

Suivi de la mise en œuvre des Actions prioritaires – État d'avancement au 31 mars 2023

Action	Ministère ou organisme responsable	Cibles 2022-2023	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
1. Augmenter significativement l'offre de services externes et le nombre de places des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale	MSSS	147 places créées ou consolidées au 30 septembre 2021. 193 places d'ici le 31 mars 2022. - Augmenter le nombre d'équivalents temps complet (ETC).	179 places créées ou consolidées. 272 nouveaux ETC embauchés. - Plus de 100 000 heures de services externes ajoutées. - Offre de services externes augmentée dans toutes les régions.	Création et maintien de 193 places et augmentation de l'offre de services externes.
	SHQ	Ajouter 78 unités en MH2 via AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal.	45 unités (5 projets) réalisées dans 5 municipalités du Québec. 91 nouvelles unités (6 projets) devraient être réalisées dans 6 municipalités du Québec d'ici le 31 mars 2024.	Ajout de 236 unités en MH2.
		Les mêmes 100 PSL-U continueront d'être financés annuellement aux OH.	- Distribution des 100 unités aux OH. - Les MH ont été invitées à soumettre les dossiers des femmes admissibles.	Augmentation de 100 unités du PSL-U réservées aux femmes victimes de violence conjugale, et maintien.
2. Augmenter le financement des organismes d'aide aux hommes violents afin de répondre plus rapidement aux besoins lors de situations de crise, et permettre la mise en place d'une application numérique pour mieux joindre les hommes qui hésitent à aller chercher de l'aide	MSSS	- Diminution des listes d'attente (cible chiffrée à venir ultérieurement). - Augmentation du nombre d'ETC. - Mise en place de l'application numérique.	- Diminution de 32 % du nombre de personnes sur les listes d'attente pour l'obtention d'un suivi de groupe ou individuel entre le 31 mars 2021 et le 31 mars 2022. - Diminution de 32 % du délai moyen d'attente pour l'obtention d'un suivi, passant de 10,6 semaines en mars 2021 à 7,2 semaines en mars 2022. 75 ETC embauchés. - Lancement de la plateforme Web https://prendslair.ca/#/ en novembre 2022.	Augmentation de l'offre de services, accélération du délai de réponse et mise en place d'une application numérique.

Action	Ministère ou organisme responsable	Cibles 2022-2023	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
3. Pérenniser et bonifier le financement des cellules d'intervention rapide intersectorielles, afin d'en développer de nouvelles dans toutes les régions	SCF	7 nouvelles cellules.	8 cellules consolidées. 20 nouvelles cellules financées.	Consolidation ou création de 40 cellules ² et présence d'un mécanisme de gestion de risque dans toutes les régions.
4. Déployer de nouvelles activités qui consolideront l'intervention de l'organisme SOS violence conjugale soit une ligne d'écoute, de référence et de clavardage 24/7, incluant une application mobile pour connaître les disponibilités dans les maisons d'hébergement en temps réel, ainsi qu'un projet interactif de sensibilisation des jeunes aux relations amoureuses saines et égalitaires	MJQ	- Mise en place d'un nouveau système téléphonique plus performant. - Système de clavardage et de textos disponible 24 h/24, 7 j/7. - Application mobile sur la disponibilité en temps réel dans les MH.	- Le nouveau système téléphonique n'est pas encore installé (prévu pour l'automne 2023). - Le clavardage et le service de textos sont en fonction. - L'ensemble des MH ont reçu leur tablette. Depuis l'été 2022, les MH peuvent donc donner leurs disponibilités à SOS violence conjugale en direct.	- Mise en place d'un nouveau système téléphonique plus performant. - Système de clavardage et de textos disponible 24 h/24, 7 j/7. - Accessibilité de l'application mobile dans une centaine de MH.
5. Faciliter la sortie d'un milieu dangereux pour les personnes victimes notamment de violence conjugale, en permettant à des personnes dont la vie ou la sécurité est menacée de bénéficier de mesures couvrant des dépenses liées entre autres au transport et à l'hébergement, les aidant ainsi à se reloger	MJQ	Implantation dans 8 régions.	- Implantation effectuée dans 9 régions : Laval, Montérégie, Lanaudière, Laurentides, Capitale-Nationale, Montréal, Outaouais, Estrie et Saguenay–Lac-Saint-Jean. - Phase de préimplantation dans 7 régions : Bas-Saint-Laurent, Mauricie, Centre-du-Québec, Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.	Aide financière d'urgence disponible dans 16 régions.

² La cible de 40 cellules créées ou consolidées ne sera pas atteinte, considérant que certaines cellules couvrent un plus grand territoire que celui qui était prévu. En effet, certaines cellules couvrent plusieurs municipalités régionales de comté ou même une région entière. La couverture de l'ensemble des régions du Québec sera priorisée plutôt que l'atteinte d'un nombre spécifique de cellules.

Action	Ministère ou organisme responsable	Cibles 2022-2023	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
6. Ajouter des effectifs au sein des corps de police et des services correctionnels afin d'assurer une meilleure prise en charge de la victime et une surveillance accrue du contrevenant à toutes les étapes du continuum d'interventions	MSP	<u>Volet A</u> Suivi de la mise en œuvre des ententes.	18 ententes ont été conclues avec des corps de police municipaux et les projets sont déployés. Un projet avec la Sûreté du Québec est en cours de réalisation. - Les ententes ont permis l'ajout d'un total de 38 nouveaux effectifs.	15 ententes de financement conclues et 30 nouveaux effectifs déployés au sein des corps de police.
		<u>Volet B</u> Maintien de l'offre du service, en assurer le suivi et poursuivre la promotion auprès des partenaires judiciaires.	- En date du 1^{er} juin 2021, le service est disponible dans toutes les régions du Québec. - En 2022-2023, 491 évaluations ont été produites à l'échelle provinciale comparativement à 350 pour 2021-2022.	Service disponible dans toutes les régions du Québec.
7. Ajouter des effectifs en violence conjugale au Directeur des poursuites criminelles et pénales afin de bien informer et de mieux accompagner les victimes, et ce, dès leur premier contact avec l'appareil judiciaire	DPCP	Embauche et formation.	2021-2022 : 35 ressources embauchées. 2022-2023 : 10 ressources embauchées.	Ajout et formation d'effectifs au DPCP.
8. Désigner, dans l'ensemble du Québec, à l'exception de la cour itinérante, des procureures ou procureurs pour traiter les dossiers suivant le principe de la poursuite verticale en matière de violence conjugale (un seul procureur du début à la fin)	DPCP	Désignation de 35 procureures et procureurs.	35 procureures et procureurs additionnels ont été embauchés dans le cadre de l'action 7 ci-dessus. - L'embauche de procureures et de procureurs additionnels permet d'assurer la poursuite verticale partout au Québec, sauf dans les cours itinérantes.	Désignation de 45 procureures et procureurs additionnels et principe appliqué dans 75 % des régions (sauf dans les cours itinérantes).

Action	Ministère ou organisme responsable	Cibles 2022-2023	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
9. Renforcer le rôle de coordination du Secrétariat à la condition féminine afin de réaliser les engagements gouvernementaux en matière de violence conjugale	SCF	Suivi annuel publié publiquement.	- Dépôt final du CSEP pour les Actions prioritaires et le Plan d'action spécifique 2020-2025 réalisé au printemps 2022. - Deux états de situation annuels pour les Actions prioritaires sont réalisés (en date du 31 mars 2022 et du 31 mars 2023). - Création d'une nouvelle direction affectée aux dossiers de violences sexuelles et de violence conjugale. - Embauche de 3 ressources additionnelles au SCF.	État de situation après 6 mois et suivis annuels.
Volet autochtone				
A1. Rehausser le financement des maisons d'hébergement d'urgence autochtones sur communautés conventionnées et en milieu urbain pour les femmes et les enfants en contexte de violence conjugale	MSSS	Augmentation du financement à la mission globale.	8 MH d'urgence autochtones ont bénéficié d'une augmentation de financement.	Augmentation et récurrence du financement à la mission globale.
A2. Soutenir des services de proximité culturellement pertinents pour accompagner dans leur guérison les hommes et les femmes autochtones, ainsi que leur entourage en contexte de violence conjugale et familiale	SCF	- Signatures d'ententes sur 3 ans couvrant au moins 6 collectivités afin que l'ensemble des sommes allouées soient alors attribuées. - Poursuite du soutien aux collectivités.	- Les crédits associés à cette mesure ont été investis dans l'appel d'intention 2021-2022 – Violences sexuelles et violence conjugale et familiale en contexte autochtone lancé le 8 septembre 2021. 14 projets ont été financés en mars 2022 dans le volet « Hommes et guérison » de l'appel d'intention. - En 2022-2023, 1 563 406\$ a été versé par le SCF pour ces 14 projets.	5 initiatives pluriannuelles sont soutenues dans le volet « Hommes et guérison ».

Action	Ministère ou organisme responsable	Cibles 2022-2023	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
<i>SCF : projets principalement en prévention, sensibilisation et intervention auprès des hommes</i> <i>MJQ : projets d'intervention auprès des hommes et de leur entourage en ciblant davantage les clientèles judiciarisées</i>	MJQ	Mise en œuvre et suivi des projets financés.	- L'appel de propositions a été lancé le 8 décembre 2021. - En mars 2022, le ministre a annoncé à 4 organismes que leurs propositions avaient été retenues. - En mars 2023, le ministre a confirmé à 2 nouveaux organismes que leurs propositions avaient été retenues.	9 collectivités bénéficient de cette mesure.
A3. Soutenir le développement d'une offre de services de prévention et d'intervention culturellement pertinente et sécurisante en matière de violence conjugale et familiale au Nunavik, en collaboration avec les partenaires inuits	MSSS	- Consultation des représentantes et des représentants de la RRSSSN. - Amorce des travaux de développement d'une nouvelle ressource d'hébergement d'urgence.	- Consultation des représentantes et des représentants de la RRSSSN. - Création de 2 nouveaux organismes communautaires qui mettront sur pied des refuges. - Poursuite des démarches pour financer les infrastructures des nouvelles maisons.	2 volets d'hébergement sécurisés sont déployés. 1 volet d'hébergement sécurisé dans une nouvelle ressource (Kangirsuk) est déployé. 1 MH2 (Puvirnituq) est développée. Les services de soutien aux hommes sont bonifiés.
A4. Ajouter du personnel en violence conjugale au sein de corps de police autochtones, afin d'assurer une meilleure prise en charge de la victime et une surveillance accrue du contrevenant à toutes les étapes du continuum d'interventions	MSP	- Signature de 10 ententes de financement avec des CPA. 10 nouveaux effectifs déployés dans les CPA.	- Entente conclue pour la mise en place de la SSSP. La SSSP est en place au sein de l'Association des directeurs de police des Premières Nations et Inuits du Québec. - À la suite de l'appel de projets visant l'augmentation des effectifs lancé en septembre 2021 : 15 ententes de financement ont été conclues avec les CPA en 2022-2023; 10 nouveaux effectifs ont été déployés dans les CPA en 2022-2023.	10 nouveaux effectifs en violence conjugale en place au sein des CPA.

**Secrétariat
à la condition
féminine**

Québec

